

Concours des Maisons Fleuries

Passage du jury en juillet 2024

La date limite d'inscription est fixée au 28 juin 2024 (inclus)

Ce concours récompense les particuliers qui participent à l'embellissement de leur commune en fleurissant leur cour, leur façade et leur balcon.

Le prix fleurissement durable récompense, quant à lui, une réalisation remarquable par un particulier en termes de fleurissement pérenne : vivaces, gestion de l'eau, pas de produits phytosanitaires, paillage.

La participation est gratuite.

Il suffit de retourner le bon d'inscription ci-dessous en Mairie ou par mail : contact-st@ville-smlt.fr



Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

62500 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

Souhaite s'inscrire dans la catégorie :

- 1ère catégorie : 1 ou 2 fenêtres – Balcon
- 2ème catégorie : 3 ou 4 fenêtres – façade
- 3ème catégorie : jardinet en façade ($\leq 25\text{m}^2$)
- 4ème catégorie : jardinet ($\leq 25\text{m}^2$) et façade
- 5ème catégorie : jardinet 25m^2 et plus

Exemples de démarches écologiques :

- Zéro pesticide
- Diversité botanique
- Compostage
- Récupération d'eau
- Paillage des végétaux
- Vivaces
- Bulbes
- Maison à insectes
- Autres aménagements en faveur de la faune

Autres :

ATTENTION : Seuls les fleurissements visibles de la rue seront pris en considération.

Saint-Martin-Lez-Tatinghem, le
Signature :

JPNS

FICHER INFORMATIQUE

Chaque participant, en signant le bulletin d'inscription, signera la déclaration suivante :

J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Commune, organisatrice du concours des maisons fleuries et dont l'objectif est d'assurer le bon fonctionnement de celle-ci. Seuls les organisateurs seront destinataires de ces données collectées. Les données remplies du formulaire ont pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de la manifestation et seront conservées pendant 1 an puis détruites.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant en raison d'un motif légitime et si une obligation légale ne s'y oppose pas.

Pour exercer vos droits, contactez-nous en nous adressant un courrier postal à l'adresse Mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem - Place Cotillon Belin CS 7101 - 62505 Saint-Martin-lez-Tatinghem cedex ou en ligne via la plateforme dédiée sur le site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/st-martin-lez-tatinghem> Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) si vous le jugez utile.